

# Les tendances démographiques à venir pourraient être favorables aux jeunes Autochtones du Canada

Roger Boe<sup>1</sup>

Direction de la recherche, Service correctionnel du Canada

L'une des principales raisons qui expliquent la baisse générale du taux de criminalité au Canada depuis 1991 est liée à des changements démographiques. En effet, on observe chaque année une diminution de la proportion de jeunes (c.-à-d. ceux qui présentent un risque de criminalité nettement plus élevé) dans la population générale. De plus, le taux de croissance annuel de la population canadienne a faibli depuis les années 1996 et 1970. Les taux globaux de criminalité ont donc diminué aussi, ce qui a contribué, depuis 1995, à la réduction assez constante du nombre de personnes incarcérées.

Même si les tendances démographiques actuelles et prévues indiquent un ralentissement de la croissance de la population générale et son vieillissement, ces tendances ne s'appliquent pas à la population autochtone du Canada. Le taux de croissance de la population autochtone est nettement plus élevé et cette tendance devrait se maintenir pendant au moins une dizaine d'années encore<sup>2</sup>. Cependant, le vieillissement de la population canadienne pourrait comporter des avantages à long terme pour la population autochtone, car la diminution de la proportion de jeunes non autochtones au cours des prochaines décennies pourrait permettre aux jeunes Autochtones de s'intégrer beaucoup plus facilement à la population active, ce qui contribuerait à faire chuter les taux élevés de criminalité et d'incarcération chez les jeunes Autochtones.

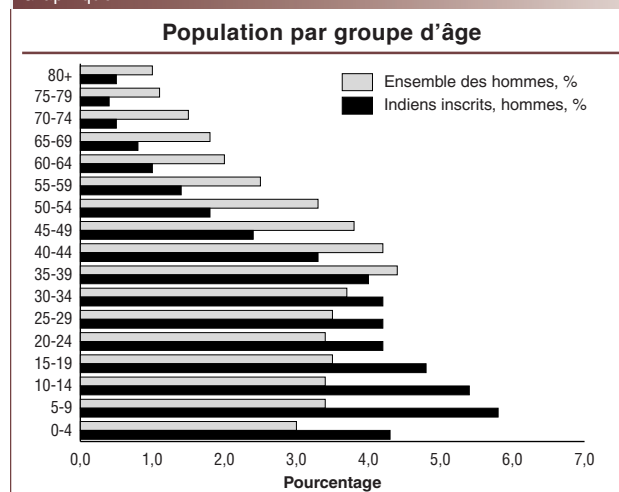
## Les données démographiques contribuent à la surreprésentation des Autochtones

Les données démographiques expliquent dans une certaine mesure la surreprésentation des Autochtones dans les prisons. Au cours des dernières décennies, la croissance de la population autochtone canadienne a été beaucoup plus forte que celle de la population non autochtone. La population autochtone a connu récemment une explosion démographique qui ressemble, toutes proportions gardées, au baby-boom de la population non autochtone après la Deuxième Guerre mondiale. Cette augmentation démographique survient à l'époque même où les premières personnes du baby-boom non autochtone atteignent l'âge moyen. Par exemple, le taux de natalité est d'environ 2,7 enfants par femme<sup>3</sup>, alors qu'il est de 1,6 enfant par femme non autochtone.

En raison du taux de natalité élevé de l'après-guerre, un nombre sans précédent de Canadiens sont parvenus à la période de l'adolescence et au début de l'âge adulte (soit de 18 à 29 ans) au cours de la période allant de 1960 à 1980. Simultanément, le taux de criminalité a connu une augmentation rapide. Cette tendance a pris fin il y a longtemps déjà. Aujourd'hui, en 2002, les enfants de la période initiale du baby-boom sont âgés de 55 ans et ceux de la période finale sont dans la trentaine. Comme la génération qui a connu une chute de la natalité a eu elle-même le tiers moins d'enfants que la génération précédente, le vieillissement des enfants du baby-boom entraîne une importante diminution du nombre de personnes de moins de 30 ans (au Canada, le taux de criminalité est sensiblement plus élevé dans une catégorie d'âge particulière; en effet, la population âgée de 14 à 32 ans est responsable de la majorité des crimes avec violence et sans violence signalés par la police chaque année)<sup>4</sup>.

Comme c'était le cas pour les données démographiques générales des années 1960 et 1970 au Canada, la population autochtone actuelle du Canada est beaucoup plus jeune, et par conséquent il y a proportionnellement beaucoup plus d'Autochtones dans les catégories d'âge qui regroupent les jeunes à risque élevé. On peut le constater au Graphique 1, qui montre le nombre disproportionné d'Indiens inscrits âgés de moins de 30 ans, comparativement à l'ensemble des hommes.

Graphique 1



Le baby-boom se poursuit encore dans la population autochtone du Canada. Par conséquent, le taux de croissance de cette population continue d'être plus élevé et l'âge moyen continue d'être nettement inférieur à celui de la population non autochtone. De plus, à cause du nombre de jeunes enfants et du taux de natalité beaucoup plus élevé, on prévoit que la population autochtone va augmenter considérablement au cours de la prochaine décennie<sup>5</sup>. La croissance rapide de la population autochtone et sa jeunesse relative font en sorte que le nombre d'Autochtones gérés par les services correctionnels canadiens est disproportionné par rapport au nombre de délinquants non autochtones.

La croissance de la population canadienne après la Deuxième Guerre mondiale a aussi entraîné un accroissement de l'urbanisation. Plus des trois quarts de la population canadienne vit aujourd'hui dans les centres urbains, comparativement à moins de 60 % à la fin de la guerre. Il semble que cette tendance se manifeste également parmi la population autochtone.

On observe aussi une concentration de plus en plus grande de jeunes Autochtones au cœur des grandes villes, plus particulièrement dans l'Ouest du Canada. Actuellement, environ 71 % des Indiens inscrits vivent hors des réserves, comparativement à 58 % en 1978. La population urbaine croît de façon constante depuis 1951, alors que 27 % de tous les Autochtones vivaient dans les grandes villes, comparativement à 64,3 % en 1996<sup>6</sup>.

Selon Carole La Prairie<sup>7</sup>, les Autochtones qui vivent au centre des grandes villes risquent davantage de commettre des crimes et d'avoir des démêlés avec la justice. Une de ses recherches toute récente<sup>8</sup> démontre la forte influence que la vie dans les grandes villes de l'Ouest exerce sur la surreprésentation des jeunes Autochtones dans les systèmes correctionnels.

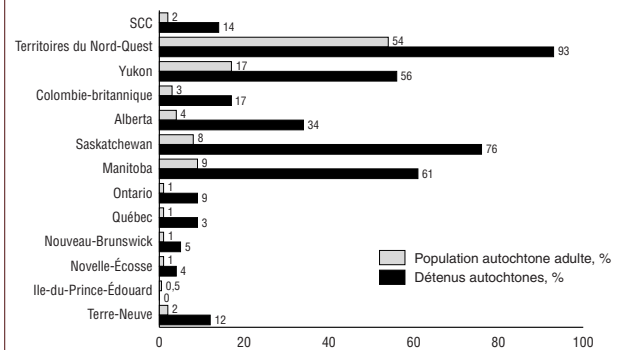
### La surreprésentation des Autochtones dans les prisons

Un profil instantané d'une journée dans les établissements correctionnels pour adultes de l'ensemble du Canada, réalisé par Statistique Canada en 1996 (voir le Graphique 2), a montré que la proportion de détenus autochtones était nettement supérieure à la proportion des adultes autochtones dans l'ensemble de la population canadienne (soit 17 % contre 2 %)<sup>9</sup>.

L'enquête sur la population carcérale de 1996 a aussi montré que la population de détenus adultes était nettement plus jeune que la popu-

Graphique 2

### Enquête de 1996 sur la population carcérale (CCSJ)



lation canadienne en général : en 1996, l'âge médian des Canadiens était de 41 ans, tandis que l'âge médian des détenus adultes était de 32 ans; l'âge médian des détenus des établissements provinciaux était de 31 ans et celui des détenus des établissements fédéraux était de 34 ans<sup>10</sup>.

- Les Autochtones de sexe masculin âgés de 20 à 24 ans représentaient presque le quart (22 %) de tous les détenus des provinces et des territoires, alors qu'ils constituent seulement 9 % de leur population. Les détenus autochtones étaient souvent plus jeunes que les détenus non autochtones.
- Dix-huit pour cent des détenus sous responsabilité fédérale de sexe masculin étaient âgés de 25 à 29 ans, contre 10 % des adultes de sexe masculin au Canada. L'âge médian des détenus autochtones était de 29 ans, comparativement à 32 ans pour les détenus non autochtones.

Toute tentative visant à abaisser la surreprésentation des Autochtones dans les taux de criminalité et d'incarcération devra donc tenir compte des deux principaux facteurs qui contribuent à cette surreprésentation – ces délinquants sont surtout des jeunes, ils sont désavantagés à plusieurs points de vue et ils vivent surtout au centre-ville des grandes agglomérations urbaines de l'Ouest.

### Diminution du nombre de jeunes

Le profil de la population canadienne se modifie actuellement sous l'effet du vieillissement, qui est attribuable en partie au nombre élevé de personnes nées durant la période du baby-boom, de 1947 à 1966, et en partie aux profondes disparités dans la taille des générations qui ont suivi.

### **Le baby-boom (1947-1966)<sup>11</sup>**

Après la Deuxième Guerre mondiale, le taux de natalité a atteint un sommet en 1958, soit environ quatre enfants par femme en âge de procréer. À partir de cette époque toutefois, le taux de natalité a diminué de façon régulière et assez rapidement, et il est aujourd'hui de 1,6 enfant par femme en âge de procréer. En raison du taux de natalité élevé de l'après-guerre, un nombre sans précédent de Canadiens sont parvenus à la période de l'adolescence et au début de l'âge adulte au cours de la période allant de 1960 à 1980. De nos jours, cette tendance se renverse et les premiers enfants du baby-boom approchent de la soixantaine tandis que les derniers sont maintenant dans la trentaine. Le baby-boom, au Canada et dans quelques autres pays, totalisait quelque 9,8 millions d'individus en 1996, dont près du tiers faisaient partie de la population canadienne.

### **La chute de la natalité (1967-1979)**

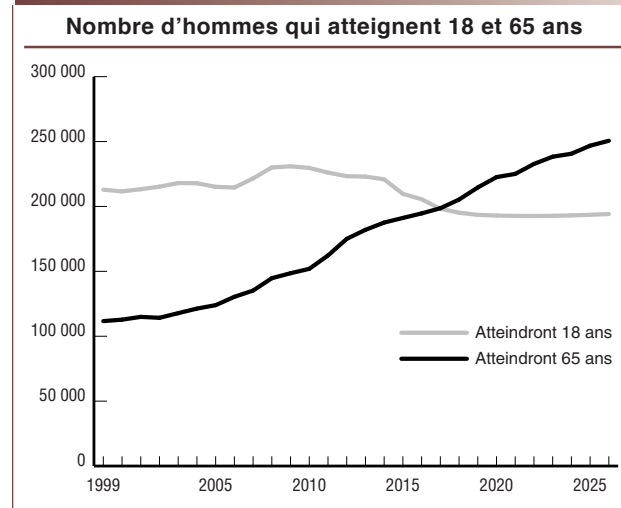
La commercialisation de la pilule anticonceptionnelle, en 1961, et l'arrivée progressive des femmes du baby-boom sur le marché du travail seraient les causes, croit-on, de la chute rapide du taux de fertilité au cours des années 1960. Les naissances ont alors décliné et la cohorte de naissances, souvent associée à ce que l'on appelle la chute de la natalité, a diminué. Selon le recensement canadien de 1996, cette cohorte comptait 5,4 millions de personnes au Canada.

### **La génération de l'après baby-boom (1980-1995)**

Cette génération est composée des enfants qu'ont eus les gens de la génération du baby-boom. Même si le taux de natalité de ces personnes a été nettement inférieur à celui de leurs parents, une partie d'entre elles ont eu suffisamment d'enfants dans les années 1980 pour provoquer une sorte de mini-boom. À son sommet en 1990, la fertilité de la génération de l'après baby-boom a produit 406 000 naissances pour une population de 28 millions d'individus, contre 479 000 naissances pour une population de seulement 18 millions d'individus en 1959. De plus, cette génération est plus nombreuse en Ontario et dans l'Ouest; en effet, la génération de l'après baby-boom a été moins nombreuse au Québec et dans les provinces de l'Atlantique parce qu'un nombre important de personnes de la génération du baby-boom sont allées s'établir dans les provinces de l'Ouest. Selon les données de 1996, la génération de l'après baby-boom comptait 6,9 millions d'individus.

Les calculs statistiques montrent que les naissances durant la génération de l'après baby-boom ont été près du tiers moins nombreuses que les naissances durant la période du baby-boom, de 1947 à 1966. La conséquence à long terme de cette différence entre les deux générations fera en sorte qu'il y aura dans la population active beaucoup moins d'individus nés des gens du baby-boom pour remplacer ces derniers quand ils commenceront à prendre leur retraite au cours de la prochaine décennie. Comme le montre le Graphique 3, vers 2017 le nombre de Canadiens qui atteindront l'âge de 65 ans chaque année sera supérieur au nombre de ceux qui atteindront l'âge de 18 ans. Comme c'est généralement l'âge où les premiers se retirent de la population active et les seconds s'y joignent de façon permanente, ce croisement statistique laisse présager que le renouvellement de la population active canadienne pourrait être insuffisant après 2017<sup>12</sup>.

Graphique 3



Le point de croisement où le nombre d'hommes qui prendront leur retraite dépassera le nombre de ceux qui atteindront l'âge de se joindre à la population active se situera vers 2017 et l'écart va ensuite se creuser au cours de la décennie suivante et au-delà. Chaque année au cours des 25 prochaines années, le nombre de personnes qui atteindront l'âge normal de la retraite augmentera sensiblement, tandis que le nombre de remplaçants potentiels diminuera légèrement. Par conséquent, le marché du travail, après 2017, pourrait connaître une période faste pour les jeunes. Or, une période faste dans le domaine de l'emploi – toutes choses égales par ailleurs – aura pour effet de provoquer une diminution radicale du taux de criminalité au Canada. Non seulement il y aura beaucoup

moins de jeunes dans les groupes d'âge à risque élevé, mais les possibilités qui s'offriront à eux sur le plan économique seront aussi extrêmement favorables.

### **Le manque de main-d'œuvre pourrait améliorer les perspectives économiques des jeunes Autochtones**

La population autochtone du Canada, du moins la population des Indiens inscrits établis dans les réserves, vit elle-même son propre baby-boom actuellement. Cependant, certains signes indiquent que le taux de natalité très élevé de ces Indiens inscrits commence à diminuer. Selon les prévisions les plus récentes du Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (MAINC), ce groupe de la population va s'accroître à un rythme d'environ 2 % par année de 1998 à 2008. Cet accroissement sera de 3 % chez les Indiens établis dans les réserves et de seulement 1 % chez ceux qui vivent hors des réserves. On prévoit que le taux de ce dernier groupe va croître plus lentement en raison du nombre net de ceux qui retournent vivre dans les réserves, de la fertilité plus faible, de la mortalité et du taux plus élevé d'unions libres hors des réserves<sup>13</sup>.

Le MAINC prévoit aussi une augmentation importante de la population active (de 20 à 64 ans) des Indiens inscrits, qui devrait passer de 53 % en 1998 à 56 % dix ans plus tard. Il semble que les jeunes enfants de l'actuelle génération du baby-boom autochtone arriveront sur le marché du travail à l'époque même où la demande de main-d'œuvre nouvelle atteindra un nouveau sommet. Ceux qui sont actuellement à la période de l'adolescence et de la pré-adolescence devraient aussi avoir de meilleures perspectives d'emploi (voir le Graphique 1). Si les Aînés et les dirigeants des Premières Nations et des autres groupes autochtones peuvent convaincre ces jeunes d'acquérir une éducation plus poussée et des compétences professionnelles, ceux-ci auront de fortes chances de profiter largement de la pénurie de main-d'œuvre prévue. Cette situation contribuerait à atténuer la marginalisation économique et sociale qui a caractérisé les générations précédentes.

Comme le souligne La Prairie, les jeunes Autochtones marginalisés d'aujourd'hui qui ont choisi d'aller vivre dans les grands centres urbains de l'Ouest sont souvent mal préparés pour mener une vie décente ou s'intégrer à la société canadienne. À mesure que croît le nombre d'Autochtones qui vont s'établir en milieu urbain, leur manque d'éducation et de compétences professionnelles, leurs problèmes de toxicomanie et leurs antécédents personnels de violence et de dysfonction familiales les poussent à fréquenter des individus qui ont une influence négative et à adopter un comportement antisocial.

Les facteurs de cette équation devraient subir plusieurs changements au cours des vingt prochaines années. Il est probable que le marché du travail canadien aura grandement besoin de la main-d'œuvre de plus en plus rare des jeunes et que cette demande visera aussi les jeunes Autochtones, plus particulièrement ceux qui posséderont une certaine éducation et des compétences professionnelles. Déjà de nos jours, sous l'effet des dispositions législatives sur l'équité en matière d'emploi, les employeurs du secteur privé et du secteur public sont à la recherche de jeunes Autochtones, plus particulièrement de ceux qui possèdent des compétences professionnelles ou une éducation supérieure.

Cependant, beaucoup de jeunes Autochtones sont laissés de côté aujourd'hui en raison des facteurs que La Prairie a exposés. Les dirigeants canadiens devront trouver des moyens de faire en sorte qu'un plus grand nombre de jeunes Autochtones puissent acquérir l'éducation de base et les compétences professionnelles nécessaires pour tirer profit des occasions qui ne manqueront pas de se présenter. Cela contribuera dans une grande mesure à atténuer la marginalisation des Autochtones et les différences qui existent actuellement entre les jeunes Autochtones et les jeunes non-Autochtones dans le domaine de la criminalité et de l'incarcération. Le moment est venu de planifier les changements nécessaires pour faire en sorte que les tendances démographiques profitent aux jeunes Autochtones. ■

<sup>1</sup> 340, avenue Laurier ouest, Ottawa (Ontario) K1A 0P9.

<sup>2</sup> Il faut interpréter avec prudence la croissance de la population autochtone depuis 1985, qui est en partie attribuable aux effets de la loi C-31. Dans *Ethnic Mobility and the Demographic Growth of Canada's Aboriginal Populations from 1986 to 1996*, par exemple, Eric Guimond fait cette mise en garde : «L'un des principaux facteurs est probablement la loi C-31, promulguée en 1985, qui a

changé les règles de transmission du statut juridique des Indiens» (exposé présenté au personnel de la Direction de la recherche du SCC par le Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien).

<sup>3</sup> La proportion de jeunes âgés de 15 à 24 ans (18 %) était aussi plus élevée dans la population autochtone que dans la population totale (13 %). De plus, en 1996, on comptait 491 enfants

- autochtones âgés de moins de 5 ans pour 1 000 femmes autochtones en âge de procréer, ce qui est environ 70 % plus élevé que dans la population générale. Voir BOE, R. «Les détenus autochtones : Tendances et projections démographiques», *Forum, Recherche sur l'actualité correctionnelle*, vol. 12, n° 1, 2000, p. 7-9.
- <sup>4</sup> D'après Statistique Canada, les crimes sans violence sont plus souvent commis par des personnes âgées de 14 à 20 ans. En 1997, le groupe le plus important de personnes contre lesquelles les services de police ont porté des accusations pour des crimes sans violence était celui des jeunes âgés de 16 ans. L'âge des personnes accusées d'infractions avec violence atteint un sommet à 17 ans et un sommet moindre à 33 ans. La fréquence des crimes avec violence commis par des personnes de plus de 32 ans décroît de façon constante avec l'âge. Statistique de la criminalité du Canada, *Juristat* (85-002), vol. 18, n° 11, 1997.
- <sup>5</sup> STATISTIQUE CANADA. *Projections de la population d'ascendance autochtone, Canada, provinces/régions et territoires, 1991-2016*, n° 91-539 XPF au catalogue, 1995.
- <sup>6</sup> LAPRAIRIE, C. «Aboriginal over-representation in the criminal justice system: A tale of nine cities», *Canadian Journal of Criminology*, avril 2002, p. 181-208. Voir aussi DROST, H. *Labour Market Outcomes and Income Distribution of Aboriginal Residents in Canada's Metropolitan Areas*. Préparé pour la Policy Conference on Options for Aboriginal Candidates in Canada's Cities, Regina, Saskatchewan, 2001.
- <sup>7</sup> LAPRAIRIE, C. (1992), *La surreprésentation des Autochtones dans les établissements correctionnels et les répercussions sur la prévention du crime*, Ottawa, ON, Solliciteur général du Canada, 1992.
- <sup>8</sup> Op. cit. LAPRAIRIE (2002)
- <sup>9</sup> TREVETHAN, S. et MacKILLOP, B. (1998), «Profil instantané d'une journée des détenus dans les établissements pour adultes du Canada», *Juristat* (85-002), vol. 18, n° 8, 1998.
- <sup>10</sup> FINN, A., TREVETHAN, S., CARRIÈRE, G. et KOWALSKI, M. «Femmes détenues, détenus autochtones et détenus condamnés à perpétuité : un profil instantané d'une journée», *Juristat* (85-002), vol. 19, n° 5, 1999.
- <sup>11</sup> Selon David Foot, la génération du baby-boom est le groupe d'individus, au Canada, qui sont nés entre 1947 et 1966 (chapitre 1, p. 13-25). Le baby-boom s'est produit dans seulement quatre pays occidentaux; outre le Canada, il y a eu des baby-booms après la guerre aux États-Unis, en Australie et en Nouvelle-Zélande. Celui qui est survenu au Canada a été le plus important dans tout le monde industrialisé. Aux États-Unis, le baby-boom a commencé un an plus tôt, en 1946, et a aussi pris fin un an plus tôt, en 1965. Foot attribue cette différence au fait que les troupes américaines sont rentrées au pays plus tôt, en 1945, et que les naissances ont commencé en 1946. Au Canada, les troupes ont été rapatriées plus tard et les naissances ont commencé à croître en 1947 seulement. Le baby-boom a aussi eu plus d'ampleur au Canada, où il a atteint un sommet de plus de 4 enfants par famille en 1959, contre un sommet de 3,7 enfants par famille aux États-Unis en 1957 et un sommet de seulement 3 enfants par famille en Australie. En 2012, les premiers individus de la génération du baby-boom atteindront l'âge normal de la retraite, soit 65 ans. À partir de ce moment et au cours des deux décennies suivantes, le nombre de retraités canadiens va croître rapidement. Voir FOOT, D. K. et STOFFMAN, D. *Entre le Boom et l'Écho : Comment mettre à profit la réalité démographique*, Montréal, Québec, Éditions du Boréal, 1996.
- <sup>12</sup> Ces statistiques s'appuient sur les projections de la population établies par Statistique Canada d'après le recensement de 1996. On commence tout juste à prendre connaissance des résultats du recensement de 2001, qui indiquent que la croissance de la population canadienne entre 1996 et 2001 a été encore plus faible que prévu. Cependant, comme la grande majorité des Canadiens qui atteindront l'âge de 18 ans ou de 65 ans en 2016 vivent actuellement au Canada, on peut raisonnablement supposer que le croisement illustré au Graphique 3 sera encore valide lorsque Statistique Canada révisera ses projections de la population d'après les résultats du recensement de 2001.
- <sup>13</sup> MINISTÈRE DES AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD CANADIEN. *Projections de la population indienne inscrite pour le Canada et les régions 1998-2008*, Ottawa, ON, auteur, 2000.

## FORUM — Recherche sur l'actualité correctionnelle, Réimpression d'articles

Pour obtenir la réimpression d'un article publié dans FORUM, vous pouvez communiquer avec le Centre d'information et de recherche par :

Télécopieur : (613) 941-8477  
Téléphone : (613) 995-3975  
Courrier électronique : [reslib@magi.com](mailto:reslib@magi.com)

Courrier : Direction de la recherche  
Service correctionnel du Canada  
340, avenue Laurier ouest  
Ottawa (Ontario) K1A 0P9 Canada

*Veillez noter que toutes les réimpressions sont acheminées par le service postal régulier. Assurez-vous d'indiquer vos nom et adresse lors de votre demande.*